



SERMENT DE LEONOR DE BORBÓN ORTIZ

Le 31 octobre 2023, Leonor de Borbón y Ortiz aura 18 ans. L'article 61.2 de la Constitution de 1978 établit que «le prince héritier», lorsqu'il atteint l'âge de la majorité, doit prêter serment devant les Cortes Generales d'exercer fidèlement ses fonctions et de respecter et de faire respecter la Constitution actuelle.

L'événement qui aura lieu devant les Cortes Generales a une importance institutionnelle et politique évidente pour la monarchie espagnole et sa continuité. Ce serment est destiné à rendre visible par tous les moyens l'héritier du trône et le processus héréditaire de la Couronne.

Ni pendant la transition démocratique, ni par la suite, nous n'avons pu décider de la forme de l'État. Depuis quelques temps, tous les sondages montrent une nette majorité de citoyens favorables à ce droit de décider et donc à un référendum monarchique ou républicain.

En cohérence avec les principes démocratiques, avant la prestation de serment de Leonor de Borbón le 31 octobre, nous voulons exprimer une fois de plus clairement notre position: le rejet de la monarchie, du droit des citoyens et de la République à décider.

Nous appelons à placer le drapeau républicain aux fenêtres et balcons tout au long de la journée du 31 octobre.

Gora Errepublika!!

Euskadiko Mugimendu Errepublikanoa

Association Rèpublicaine Irunaise "Nicolás Guerendiain"